



République Française

Département
du Nord

| Nombre de membres | | |
|-----------------------------------------|----------------|----------------------------------------------|
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 15 |
| Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 0 | 0 |

Date de convocation
Le 7 avril 2021

Objet de la délibération

Attribution Marché public
relamping et entretien de
l'éclairage public communal

CM2021//04-D11

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le 22/04/2021

ID : 059-215901281-20210414-CM202104D11-DE

Extrait du
Des délibérations du
Commune de Cappinghem

Séance du 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 14 avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme FICHELLE, 1^{er} adjointe de la commune.

Présents : MC.FICHELLE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, JM.CLERFAYT, M. WALICKI, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD,

Absents excusés avec pouvoir :

Ch. MATHON > pouvoir à MC. FICHELLE, S. DUMORTIER > pouvoir à G. CHATEAU, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ

Absents excusés sans pouvoir : G. OUDAERT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Monsieur le conseiller délégué aux finances rappelle qu'un marché pour le relamping et l'entretien de l'éclairage public a été lancé par la collectivité. La consultation des entreprises a eu lieu du 8 février 2021 au 9 mars 2021, et 3 offres ont été réceptionnées.

Vu la consultation des entreprises pour le relamping et l'entretien de l'éclairage public communal,

Vu les réponses apportées par les entreprises,

Vu l'analyse des offres présentée en Commission d'Appel d'Offre, réunie le 7 avril 2021,

Vu la décision de la CAO d'attribuer le marché public de relamping et de l'entretien de l'éclairage public communal à la société SANTERNE NORD PICARDIE,

Vu le montant attendu de ce marché, le Conseil Municipal doit délibérer pour son attribution,

Le Conseil Municipal, après délibération, ATTRIBUE le marché remplacement et l'extension du système de vidéo protection urbaine à la société SANTERNE NORD PICARDIE :

- Prix du marché public HT pour 3 ans : 50 525.71 €

Madame FICHELLE,
Par délégation du Maire,